



Direction de la Qualité de Vie urbaine  
Service Accessibilité

# Commission communale pour l'accessibilité (CCA) Ville de Tarbes



## Rapport 2020

(adopté en commission plénière le 12 octobre 2021)

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b><u>DONNÉES GÉNÉRALES</u></b>	<b>4</b>
1.1	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE	4
1.2	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMISSION	4
1.2.1	Création et composition	4
1.2.2	Missions	6
1.2.3	Fonctionnement	7
<b>2</b>	<b><u>VOIRIE ET ESPACES PUBLICS</u></b>	<b>7</b>
2.1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	7
2.1.1	Textes de référence (Annexe 1)	7
2.1.2	Calendrier	7
2.2	ÉLÉMENTS DE SUIVI	7
2.2.1	Consultation des représentants des associations	7
2.2.2	Travaux de mise en accessibilité réalisés en 2020	8
2.2.3	Places réservées	10
2.2.4	Feux sonores	10
<b>3</b>	<b><u>ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP)</u></b>	<b>10</b>
3.1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	10
3.1.1	Textes de référence (Annexe 2)	10
3.1.2	Calendrier	10
3.2	ÉLÉMENTS DE SUIVI	10
3.2.1	Consultation des représentants des associations	10
3.2.2	Travaux d'accessibilité réalisés en 2020	11
3.3	ERP SITUÉS SUR LA COMMUNE	13
<b>4</b>	<b><u>LOGEMENTS</u></b>	<b>13</b>
4.1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	13
4.1.1	Textes de référence (Annexe 3)	13
4.1.2	Calendrier	13
4.2	ÉLÉMENTS DE SUIVI	13
<b>5</b>	<b><u>COMMUNICATION – VIE DANS LA CITÉ</u></b>	<b>14</b>
5.1	GRUPE SENSIBILISATION TOUT PUBLIC	14
5.1.1	Thématiques	14
5.2	GRUPE OUTILS DE COMMUNICATION	15
5.2.1	Thèmes	15

<b>6</b>	<b><u>PARTENARIATS SERVICE ACCESSIBILITÉ / SERVICES DE LA VILLE ET SES INSTANCES</u></b>	<b>16</b>
<b>6.1</b>	<b>SPORTS – SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>16</b>
6.1.1	Sports	16
6.1.2	Soutien à la vie associative	17
<b>6.2</b>	<b>ENFANCE – JEUNESSE – TROISIÈME ÂGE</b>	<b>17</b>
6.2.1	Petite Enfance	17
6.2.2	Enfance	17
6.2.3	Jeunesse	18
<b>6.3</b>	<b>CULTURE</b>	<b>18</b>
6.3.1	Tarbes en scènes	18
6.3.2	Musées	18
<b>6.4</b>	<b>HABITAT</b>	<b>18</b>
<b>6.5</b>	<b>COMMERCE</b>	<b>19</b>
<b>6.6</b>	<b>COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITÉ (CCA)</b>	<b>19</b>
6.6.1	Textes de référence (Annexe 4)	19
6.6.2	Fonctionnement de la Commission communale d’accessibilité de Tarbes	19
<b>6.7</b>	<b>EMPLOI, HANDICAP ET PRÉVENTION</b>	<b>19</b>
6.7.1	Travailleurs handicapés	20
6.7.2	Formation des agents	20
6.7.3	Accueil de stagiaires	20
6.7.4	Prévention - masques inclusifs	21
<b>7</b>	<b><u>ÉLUS EN SITUATION DE HANDICAP</u></b>	<b>21</b>
	<b>SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS LE RAPPORT 2020 DE LA CCA</b>	<b>22</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>24</b>

# 1 DONNÉES GÉNÉRALES

## 1.1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE

La commune de Tarbes est le chef-lieu du département des Hautes-Pyrénées. Sa population totale est de 43 463 habitants (population légale de 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Adresse postale : BP 31329 – 65013 TARBES CEDEX 9.

Adresse géographique : Hôtel de Ville – 15 Place Jean Jaurès 65000 TARBES.

Standard : 05 62 44 38 38 – Télécopie : 05 62 44 38 00.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ville de Tarbes fait partie de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) qui compte 86 communes et une population légale totale de 124 774 habitants (population légale de 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

La compétence « transports » a été transférée à la Communauté d'agglomération.

## 1.2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMISSION

### 1.2.1 Création et composition

Une Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées avait été créée par délibération du Conseil municipal le 4 avril 2011. Suite à l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, elle s'intitule désormais la Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Après les élections municipales de 2020, la composition de la commission a été modifiée en cours d'année.

- Représentants de la commune :

Élus	Délibérations du 7-04-2014 et du 22-05-2017	Délibérations du 17-07-2020 et du 28-09-2020
<b>Adjoints</b>	Andrée DOUBRÈRE, Solidarité, Action sociale, Politique de la Ville et Handicap et vice-présidente, Francis TOUYA, Sports, Michel FORGET, Travaux.	Bruno LARROUX, Travaux, Rénovation énergétique, Sécurité des ERP et vice-président, Catherine MARALDI, Handicap, Accessibilité, Ville inclusive et vice-présidente, Marion MARIN, Cadre de Vie et Propreté, Transition Ecologique, Protection Animale, Lola TOULOUZE, Relations entre l'Administration et les administrés, Egalité hommes / femmes, Anne CANDEBAT-REQUET, Quartier Sud-Est.
<b>Conseillers municipaux délégués</b>	Marie-Françoise CRANCÉE, Handicap, Accessibilité et vice-présidente, Michaël DUCROCQ, Vie associative jusqu'au 18/10/2019.	Marc ANDRÈS, Stationnement, Circulation, Mobilité douce, Plan Vélo, Laurent TEXEIRA, Travaux de proximité.
<b>Conseillers municipaux</b>	Laurent TEIXEIRA, Angélique BERNISSANT, Cinthia PEYRET-MAXO, Delphine POUHEY-GIRARDEAU, Christiane HÉLIP, Marie-Pierre VIEU.	Élisabeth ARHEIX, Nathalie HUMBERT, Aurore CÉLERIER remplacée par Alain ROS, Cathy LAÛT, Laurent ROUGÈ.

- Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques, ainsi que de représentants d'autres usagers de la Ville, désignés par les délibérations des 4-4-2011 et 17-11-2014, et les arrêtés des 29-12-2014, 28-8-2015, 4-8-2017, 1-8-2018, et 13-10-2020.

<b>Membres de la CCA</b>	<b>Jusqu'au 12-10-2020, représentés par</b>	<b>À partir du 13-10-2020, représentés par</b>
<b>ADAPEI 65</b> <b>Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales</b>	Marie-José CARRÈRE Alain DUPIN Claudine PRAT Marion MARIN	Évelyne LUCOTTE-ROUGIER Danièle DUSSAC Aïedhit DA SILVA ALVES Jean-Marc PRAT Jack LUBIN Bénédicte DARIES
<b>ADIL 65</b> <b>Association départementale pour l'information sur le logement</b>	Anne COLAT-PARROS Martine IGAU	Anne COLAT-PARROS Sébastien BARRERE
<b>ADV - BS 65</b> <b>Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore</b>	Marie-Jeanne DERELLE Serge BADIN	Marie-Jeanne DERELLE Serge BADIN
<b>AFM - Téléthon 65</b> <b>Association française contre les myopathies</b>	Jocelyne CARJUZAA Yves PORTA	Jocelyne CARJUZAA Élisabeth LANDRIEU
<b>Aider 65</b>	Dominique HAURINE Michel LASMEZAS	Nathalie DUCOMS Anne-Marie ROUSSEAU
<b>ALMA 65</b> <b>Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées</b>	Françoise THUSSEAU Nadine PÉDEBOSCQ	Daniel URBAIN Anne-Marie ROUSSEAU
<b>APF France handicap</b>	Odile LE GALLIOTTE Jeanine CHOLLET Marie-Christine HUIN Catherine MARALDI	Rémy TROUCHES Arnaud BUREL Jeanine CHOLLET Odile LE GALLIOTTE
<b>Autisme 65</b>	Vanessa RUIZ-LASSERRE Dominique PASQUET	Élisabeth JANEAU Véronique REY
<b>AVH 65</b> <b>Association Valentin Haüy</b>	Jacques ASFAUX Roland COUSTET	Marie-Noëlle ARMARY Bruno MONCLUS
<b>CAPEB 65</b> <b>Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment</b>	Cathy CARCHIDI Jean-Pierre LOPEZ FREIRE	<b>X</b>
<b>CLCV 65</b> <b>Consommation, logement et cadre de vie</b>	Sébastien SABORAULT Laurent HÈCHES	Monique LAGARDÈRE Laurent HÈCHES
<b>DDCSPP 65</b> <b>Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations devenue DDETSPP</b> <b>Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations</b>	Colette LABORDE Jocelyne CLAUSS-MONRIBOT	Colette LABORDE Jocelyne CLAUSS-MONRIBOT

<b>DIRECCTE Unité Territoriale 65</b> <b>Direction régionale des entreprises,</b> <b>de la concurrence, de la</b> <b>consommation, du travail</b> <b>et de l'emploi</b>	Agnès DIJOURD	X
<b>FNATH Grand Sud</b> <b>Fédération nationale des accidentés</b> <b>du travail et des handicapés</b>	Fabienne HUBERT	<i>En attente de</i> <i>représentants</i>
<b>Handi'Spina</b>	Bernard DUOLÉ Denis MAO	Bernard DUOLÉ Denis MAO
<b>Handisport</b> <b>Comité départemental 65</b>	Patrick SABATUT Emmanuelle OTT	Patrick SABATUT Emmanuelle OTT
<b>MDA 65</b> <b>Maison départementale</b> <b>pour l'autonomie</b>	Muriel PUIS Nathanaëlle MIKITENKO Kevin GOURAUD	Kevin GOURAUD Muriel PUIS Nathanaëlle MIKITENKO
<b>Oxygem65</b>	Michel CAPGÈRES Franck ABBIATI	Michel CAPGÈRES Franck ABBIATI
<b>Le Temps de vivre</b> <b>club de seniors</b>	Michel LARCHÉ Jacqueline JAHAN Anne-Marie DAVEZAC	Anne-Marie DAVEZAC
<b>UDAF 65</b> <b>Union départementale des</b> <b>associations familiales</b>	Christiane SENTAGNE Monique JACOMET	Christiane SENTAGNE
<b>UNAFAM 65</b> <b>Union nationale des familles et amis</b> <b>de personnes malades et</b> <b>handicapées psychiques</b>	Michel HAUTENAUVE	X

D'autres organismes sont invités selon les thématiques abordées :

- Les bailleurs sociaux et privés,
- La DDT 65 (Direction départementale des territoires),
- Cap Emploi 65.

### 1.2.2 Missions

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics.
- détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires.
- établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal, puis envoyé au Préfet, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- être destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant les établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire.
- être destinataire des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévue dans l'Ad'AP.
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur son territoire qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles.

### **1.2.3 Fonctionnement**

Le service Accessibilité est le service support de la CCA.

L'arrivée d'une adjointe en décembre 2017 a permis de transformer la mission Accessibilité en service Accessibilité. La cheffe de service, nommée en mai 2012, dirige la coordination avec les services municipaux, la mise en œuvre des actions décidées par la Commission et assure le suivi de l'Ad'AP de la ville de Tarbes. Une nouvelle adjointe à la cheffe de service est arrivée en novembre 2019 et a remplacé la cheffe de service en septembre 2020 lors de son départ à la retraite. Elle sera rejointe par une nouvelle adjointe en 2021 dont le recrutement a été validé en décembre 2020.

La CCA a été convoquée sept fois en 2020. Le nombre de réunions a diminué en raison de la crise sanitaire.

Elle s'est réunie deux fois en réunion plénière généraliste ou thématique :

- Le 8 septembre 2020 pour l'installation de la Commission par Monsieur le Maire et au sujet du rapport 2019 de la CCA,
- Le 8 décembre 2020 sur l'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.

Cinq fois en groupes de travail, qui permettent de cibler des projets, de les faire évoluer avec plus de réactivité :

- Outils de communication : une,
- Sensibilisation tout public : quatre.

## **2 VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

### **2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE**

#### **2.1.1 Textes de référence** (Annexe 1)

#### **2.1.2 Calendrier**

Un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est rendu obligatoire pour toutes les communes par l'article 45 de la loi du 11 février 2005, avant le 23 décembre 2009. La voirie est un domaine pour lequel l'échéance de mise aux normes globale n'est pas fixée réglementairement. Le PAVE doit toutefois prévoir un échéancier réaliste, intégrant les enjeux relevés, les attentes des usagers et les contraintes de la collectivité, tout en visant à programmer les principales actions en cohérence avec celles engagées dans les transports et le cadre bâti afin de tendre vers une mise en accessibilité globale de la chaîne du déplacement.

### **2.2 ÉLÉMENTS DE SUIVI**

La programmation des travaux est établie chaque année, en concertation avec les associations, afin de répondre aux priorités le plus rapidement possible. Un montant de 30 000 € est consacré spécifiquement aux travaux de mise en accessibilité voirie, en plus de l'accessibilité réalisée à l'occasion de tous travaux et des grands projets de rénovation.

#### **2.2.1 Consultation des représentants des associations**

Une concertation sur le programme 2021 a été réalisée lors de la réunion de décembre 2020.

## 2.2.2 Travaux de mise en accessibilité réalisés en 2020

### Travaux sur les voies et espaces publics

Ils ont été réalisés par le service Voirie-Réseaux divers (VRD) et le service Paysage - Espaces publics (PEP).

- Aménagement de la place du Foirail  
4<sup>ème</sup> tranche partie centrale : réfection totale de la chaussée, mise en accessibilité des arrêts bus et des traversées piétonnes (potelets, clous).  
Redistribution du stationnement, aménagement des trottoirs, maintien de deux emplacements réservés.

- Aménagement de l'entrée d'Honneur du Haras :  
aménagement du parvis en pavés, végétalisation, création d'un parking de 10 places dont 1 emplacement réservé.

- Aménagement rue Corps Franc Pommiès  
Phase 1 : place Sainte Anne  
Minéralisation du parvis de l'église et création d'un vaste espace de convivialité devant les commerces, création de 2 emplacements réservés, modification de la rue Victor Clément pour créer espace piéton sécurisé, rénovation complète de l'éclairage public.  
Phase 2 : place Sainte Anne / rue Pierre Loti  
Recalibrage de la chaussée, réfection des trottoirs, redistribution du stationnement, création d'une piste cyclable double sens, création de plateaux surélevés et mise en place de feux tricolores à récompense, rénovation complète de l'éclairage public avec sur-éclairage des traversées piétonnes.  
Phase 3 : rue Pierre Loti / carrefour route de Pau  
Recalibrage de la chaussée, réfection des trottoirs, redistribution du stationnement, création d'une piste cyclable double sens, création de plateaux surélevés et mise en place de feux tricolores à récompense, rénovation complète de l'éclairage public avec sur-éclairage des traversées piétonnes.

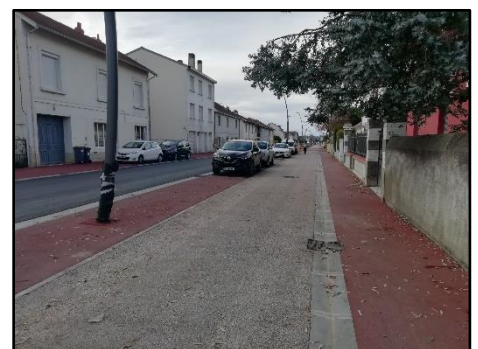
### Quelques exemples en images



Place du Foirail



Entrée d'Honneur du Haras



Rue Corps Franc Pommiès



- Aménagement rue Brauhauban piétonne  
1<sup>ère</sup> tranche : rénovation complète de l'axe piétonnier comprenant la démolition du pavage actuel et la reconstruction en dalles granit, l'ensemble répondant aux normes d'accessibilité, installation de bornes automatiques pour une gestion des accès.

- Aménagement impasse de la Baïse et impasses adjacentes : réfection totale des voiries du quartier Lalette, rénovation éclairage public, réfection trottoirs et chaussée en enrobés à chaud, végétalisation.

- Aménagement rue Vergé : effacement des réseaux aériens, aménagement des trottoirs (pente, bordures, trottoirs en enrobés à chaud grenailés), redistribution du stationnement, réfection totale de la chaussée, mise en accessibilité de traversées piétonnes (potelets...), plantations d'arbres.

- Aménagement rue Dastes : effacement des réseaux aériens, recalibrage de la chaussée et élargissement des trottoirs, mise en place de mobilier urbain (barrières, potelets).



Rue Brauhauban



Rue Vergé

### Travaux de réfection des trottoirs

- Rue Tristan Derème : réfection revêtement trottoir en enrobés à chaud et réorganisation stationnement devant gymnase.

- Avenue des Forges et rue de la Navarre : réfection revêtement trottoir en enrobés à chaud.

- Rue Sainte Catherine : élargissement du trottoir au droit d'un support béton pour faciliter le cheminement.



Avenue des Forges

### Travaux en accompagnement de l'Ad'AP réalisés en 2020

- Point parents Laubadère : création d'un emplacement réservé sur le parking.

- Boulodrome couvert place Germain Claverie : création d'un emplacement réservé sur le parking place Germain Claverie.

- École Louise Michel : suite à réunion sur site et demande d'avis à l'AVH 65, création d'un emplacement réservé sur le parking en partie haute à proximité du portail d'accès.

### 2.2.3 Places réservées

- Place du Foirail Sud Centre de Santé : création d'un emplacement réservé à proximité du nouveau centre de santé.
- Place Parmentier : amélioration de la protection de l'emplacement réservé. Mise en place de potelets pour empêcher le stationnement à côté de la place existante.
- Impasse de la cartoucherie : création de deux emplacements réservés à côté de l'entrée du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).



Place Parmentier

**Nombre d'emplacement fin 2020** : 269 (9 créations, 1 suppression).

### 2.2.4 Feux sonores

Pas de travaux concernant les feux sonores en 2020.

#### **Nombre de carrefours à feu équipés en feux sonores**

Fin 2020 : 27 carrefours et passages à feu équipés en feux sonores, soit 182 feux sonores.

## 3 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP)

### 3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### 3.1.1 Textes de référence (Annexe 2)

#### 3.1.2 Calendrier

La loi du 11 février 2005 fixait au 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'obligation d'accessibilité des ERP et IOP aux personnes handicapées. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a créé les agendas d'accessibilité programmée qui permettent d'obtenir des délais. Les demandes de la Ville ont reçu un avis favorable à l'unanimité et sans prescription de la Sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) le 9 décembre 2016 pour l'Ad'AP patrimonial, le 30 janvier 2017 pour celui du Haras et le 18 avril 2019 pour l'Atrium Foyer Jeunes Travailleurs (FJT). La mise en accessibilité est prévue de 2017 à 2024.

### 3.2 ÉLÉMENTS DE SUIVI

#### 3.2.1 Consultation des représentants des associations

##### **Visites sur le terrain**

Pour mettre en œuvre les travaux d'accessibilité, le partenariat avec les associations a montré son efficacité d'où la volonté de reconduire des visites sur le terrain. Leurs objectifs sont :

- Trouver avec les usagers les solutions les plus appropriées, moins onéreuses dans certains cas, que celles préconisées.
- Apporter des aménagements, non prévus dans la réglementation, simplifiant la vie des usagers.
- Avoir une vision globale des problématiques de l'accessibilité.
- Assurer une unité et mettre en œuvre la signalétique.

- Anticiper la continuité des cheminements qui n'entrent pas dans l'Ad'AP.  
En raison du contexte sanitaire, la réunion en salle de la CCA sur la thématique ERP – IOP n'a pas pu avoir lieu en 2020. Elle se réunira en 2021 et fera le point sur les travaux effectués en 2020 et les projets de travaux 2021.

### **3.2.2 Travaux d'accessibilité réalisés en 2020**

#### **Signalétique**

Le marché public concernant la signalétique est actif. Cette dernière sera installée sur les ERP / IOP par le service Travaux de la Ville (exemple : Théâtre des Nouveautés).

#### **Installations ouvertes au public (IOP)**

Les services Paysage - Espaces publics et Architecture ont réalisé les travaux suivants en 2020.

- Cimetière Nord (suite) : 3<sup>ème</sup> tranche des allées partie ouest, mise en accessibilité et zéro phyto avec un revêtement bicouche. Le revêtement évite la pousse d'herbe et garantit la planéité. Des allées sont conservées en enherbement pour alterner les techniques.

- Jardin Massey : cheminements (allées aire de jeux, abords du musée Massey) et sol de l'aire de jeux.

- Parc Bel Air : amélioration du confort des cheminements reliant les trois entrées.

- WC automatiques  
Bel-Air (sans éclairage) : aménagement intérieur.  
Hôtel de Ville : aménagement intérieur, signalétique.  
Jardin Massey : espace de manœuvre.  
Parc des Bois Blancs : cheminements extérieurs (ressauts).  
Allée Leclerc – Sault (sans éclairage) : signalisation, cheminement extérieur.

- Jardin Massey Buvette : adaptation du comptoir.

#### **Quelques exemples en images**



Jardin Massey



WC jardin Massey

#### **Opération individualisée :**

- WC automatique côté Nord-Ouest Palais des Sports : cheminement et aire de rotation.

#### **Établissements recevant du public (ERP)**

Certains travaux sont longs et à cheval sur plusieurs années. Ils ont donc parfois commencé en 2019 et se sont poursuivis en 2020. De plus, certains demandent également une expertise. Une consultation est nécessaire pour recruter un architecte et effectuer la maîtrise d'œuvre.

#### **Expertise débutée en 2020 (trois sites)**

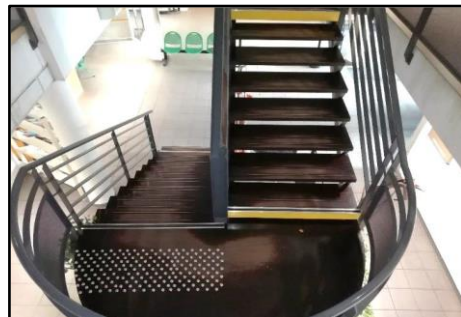
- Groupement scolaire Providence (écoles J.-J. Rousseau et F. Mistral + centre de loisirs Méli-Mélo).
- Hôtel Brauhauban.
- Stade Maurice Trélut.

Les travaux des écoles sont souvent étalés sur plusieurs années car ils ne peuvent avoir lieu qu'en période de vacances scolaires et comportent souvent des cages d'ascenseur.

## Travaux principaux (huit sites)

- Bâtiment Pyrène (suite) : mise aux normes escalier, réaménagement accueils, sanitaires et ascenseur.
- Bourse du travail (suite) : éléments visuels contrastés portes du sas d'entrée, 3<sup>ème</sup> ascenseur.
- Centre aéré de la route de Bours (suite) : sanitaires nord de la salle d'activités.
- École maternelle Henri IV : rampe d'accès.
- École maternelle Jacques Prévert : sanitaires, plateforme élévatrice, cheminements extérieurs (repérage, éclairage, portail), circulations intérieures (éclairage, ressauts), portes, escalier, signalétique, parois vitrées et visiophone.
- Foyer restaurant Josette Soulier : sanitaires.
- Local Aid'Victimes : création d'un bureau accessible en rez-de-chaussée.
- Théâtre des nouveautés (par anticipation) : accès billetterie.

## Quelques exemples en images



Bâtiment Pyrène



Local Aid'Victimes

## Travaux secondaires (10 sites)

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Vignemale : cheminement extérieur, rampe, accueil et sanitaires.
- Bâtiment associatif 42 rue Pasteur : sanitaires.
- Bâtiment services techniques (bureau des objets trouvés) : boucle magnétique, sonnette et mobilier.
- Boulodrome : place de parking réservée, porte d'accès.
- École maternelle Anatole France : sanitaires.
- École élémentaire Jules Verne : sanitaires.
- École maternelle Michelet : visiophone installé à hauteur accessible.
- Gymnase Bastillac : douche, vestiaires et sanitaires.
- Stade Maurice Trélut : porte des sanitaires du terrain du football accessible.
- Stand de tir l'Echez : porte d'accès et signalétique.



ALSH Vignemale



Boulodrome

### Opérations individualisées

- Centre Arcouade Payolle (bâtiment principal) : cheminements extérieurs, élargissement des portes couloirs, mise aux normes des escaliers et de l'éclairage, réhabilitation des sanitaires...
- SMAC de la Gespe (Scène de musiques actuelles) : création d'une billetterie accessible, installation d'un visiophone à hauteur adaptée, entrée, hall d'accueil et bar mis en conformité, éclairage adapté et aménagement de sanitaires.

### **3.3 ERP SITUÉS SUR LA COMMUNE**

Le recensement des ERP accessibles sur la commune est laborieux. En effet, les gestionnaires n'envoient pas forcément les informations au service Accessibilité. De plus, ils doivent aussi les envoyer à la préfecture. La plupart du temps, ils envoient soit à l'un soit à l'autre. L'État a aussi créé une plateforme en ligne sur laquelle les gestionnaires peuvent directement saisir leurs informations

Cette mission de la CCA est donc difficilement réalisable, par manque d'information.

220 dossiers répertoriés : 107 attestations (trois attestations reçues en 2020), 92 demandes d'Ad'AP, 21 demandes de dérogation.

À ce jour, aucune liaison entre les dossiers déposés en Préfecture et ceux déposés en mairie n'a été effectuée.

## **4 LOGEMENTS**

### **4.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE**

#### **4.1.1 Textes de référence** (Annexe 3)

#### **4.1.2 Calendrier**

Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles fait partie des missions obligatoires de la CCA. Les textes ne précisent pas le délai d'élaboration du système.

### **4.2 ÉLÉMENTS DE SUIVI**

Il ressort des différentes réunions et travaux depuis 2011 que ce recensement sur le territoire d'une seule commune n'est pas très efficient.

L'important est de mettre en regard l'offre avec les demandes des personnes en situation de handicap, lesquelles sont très diverses en termes de besoins d'adaptation à leur handicap, à leur souhait de vivre ici ou là comme tout un chacun. Les problématiques d'adaptation des logements doivent être prises en compte dans un contexte plus global au niveau des territoires et des publics. En effet, elles sont les mêmes pour les personnes en situation de handicap ou âgées avec un objectif commun : le maintien de l'autonomie.

C'est un travail énorme. De plus, ni les membres de la CCA, ni les bailleurs ne voient un intérêt à faire le recensement de l'offre seulement. Une réflexion doit être menée sur le sujet.

#### **Rappel des réalisations antérieures**

- Un document a été créé pour informer le public sur la réglementation en vigueur, définir les termes d'accessibilité et d'adaptabilité et les aides financières existantes pour adapter un logement. Cependant les textes et dispositions évoluant sans cesse, ce document n'a plus été tenu à jour. La CCA n'en a pas les moyens et d'autres structures assurant cette information, il paraissait plus pertinent de renvoyer les demandes vers elles.

-Une présentation du dispositif ADALOGIS de SOLIHA avait été organisée. Il pourrait se développer au niveau de l'agglomération ou du département, échelles plus adéquates au regard de la mission demandée et du prix que ce partenariat suppose. Il fonctionne sur le territoire du Grand Pau.

- Afin de répondre à l'obligation réglementaire, des tableaux des logements accessibles ayant fait l'objet d'un permis de construire depuis 2008, à remplir par les bailleurs sociaux, ont été établis. Après un premier envoi fin 2016 - début 2017, ils n'ont pas été tenus à jour, l'intérêt des tableaux n'ayant pas été démontré. Ils avaient toutefois informé la CCA des travaux effectués en 2017. Un renvoi sur le service Logement du Centre communal d'action sociale (CCAS) qui recherche les solutions les mieux adaptées avec les bailleurs sociaux a été mis en place.

### **Bailleurs sociaux**

Ils font état fin 2020 d'une évolution.

L'Office publique d'habitat (OPH) a effectué des travaux dans 18 logements pour adapter les salles de bains aux personnes à mobilité réduite.

Promologis a procédé à l'adaptation de sept logements existants dans le cadre du label Habitat Senior Services (HSS) et de huit logements existants, partiellement adaptés suivant les besoins des locataires.

La SEMI a réalisé l'aménagement de six salles de bains avec le remplacement de la baignoire par une douche accessible.

Précisions : un logement accessible respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation.

Un logement adapté répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant, sans forcément respecter les obligations réglementaires.

## **5 COMMUNICATION – VIE DANS LA CITÉ**

En raison du contexte sanitaire la Commission communale pour l'accessibilité n'a pas pu se réunir en 2020 sur la thématique Communication - Vie dans la Cité.

### **5.1 GROUPE SENSIBILISATION TOUT PUBLIC**

En 2020, le groupe Sensibilisation tout public, s'est réuni quatre fois.

Il a travaillé essentiellement sur la sensibilisation des guides, la Journée sport et handicap et la visite des cinq sens du Haras.

#### **5.1.1 Thématiques**

##### **Sensibilisation des guides**

Le projet de sensibilisation des guides des lieux culturels de la Ville de Tarbes s'appuie sur une logique « donnant – donnant ». Les associations, dans le cadre de la CCA, proposeront aux guides des ateliers de sensibilisation aux différents handicaps. Ceci permettra ensuite à leurs membres de bénéficier d'un accueil adapté. Un sous-groupe de travail a été mis en place pour définir les modalités de ces ateliers.

##### **Journée sport et handicap**

En 2020, la Journée sport et handicap était prévue le 28 mars et a été annulée compte-tenu du contexte sanitaire. La CCA devait y tenir un stand avec le quizz et remettre en place le passeport. Pour qu'il n'y ait plus de confusion entre le jeu du dada et le quizz, Oxygem 65 devait créer des pions sur la thématique de la journée. Le plateau du jeu devait également être repeint.

Une phrase informative a été ajoutée sur le passeport pour contacter les associations de la CCA. Des axes d'amélioration avaient été proposés en 2019 et pris en compte par le service des Sports en 2020 (le comptage, les délais d'inscription...).

## **Visite des cinq sens du Haras**

Suite à l'arrivée de nouveaux membres de la CCA, le projet a été à nouveau présenté.

L'activité consiste en un parcours complet du Haras autour des 5 sens, le lieu et les chevaux se prêtant à ce type de visite avec le descriptif du Haras.

Les service Accessibilité et la Direction de la Logistique et Manifestations ont rédigé un rapport pour officialiser les visites, la volonté de tous étant de réitérer cette activité ponctuellement, tout au long de l'année.

## **Partenariat personnes âgées / personnes en situation de handicap**

La CCA étant également composée d'organismes représentant les personnes âgées, entamer un rapprochement entre leurs problématiques et celles des personnes en situation de handicap, discuter d'un projet, semblaient intéressant, notamment dans un contexte de crise sanitaire.

Cette rencontre avec le service Sénior du CCAS et Madame DOUBRÈRE, Adjointe au Maire en charge de la Solidarité, de l'Action sociale, de la Politique de la Ville et de l'Économie sociale et solidaire, a permis d'échanger, d'informer et de faire connaître le service et ses missions pour que les membres de la CCA n'hésitent pas à se tourner vers lui.

Suite à cet échange, Marielle BELLIDO a été identifiée comme contact du service Sénior pour les membres de la CCA et a transmis des documents informatifs.

L'idée d'une présence des associations membres de la CCA et volontaires aux goûters de quartier a été abordée.

## **Equestria**

La manifestation qui aurait dû avoir lieu du 21 au 26 juillet 2020 a été annulée en raison du contexte sanitaire.

## **Autres sujets ou actions – Soutien aux associations**

La plupart des animations prévues pour le téléthon ont été annulées en raison des restrictions sanitaires mais certaines ont pu être maintenues.

## **5.2 GROUPE OUTILS DE COMMUNICATION**

En 2020, le groupe Outils de communication s'est réuni une fois le 16 juin 2020.

### **5.2.1 Thèmes**

#### **Covid-19**

- Pendant la crise sanitaire, des informations ont été diffusées aux membres de la CCA comme par exemples des annulations d'évènements. Des nouvelles ont également été demandées par le service Accessibilité.

- Des informations ont été diffusées sur le site internet de la Ville comme par exemple, l'attestation de déplacement en Facile à lire et à comprendre (FALC) ou encore les assouplissements des sorties des personnes en situation de handicap.

Une rubrique handicap et accessibilité a été créée dans les informations relatives à la crise sanitaire avec l'appui de la Direction générale des services et du cabinet du Maire.

Dans un objectif de conception universelle, tout en prenant en compte les contraintes du service Communication, certaines informations étaient diffusées dans la rubrique handicap et accessibilité et dans d'autres rubriques.

- Les entrées latérales ayant été fermées pour limiter l'accès à l'Hôtel de Ville dans le cadre de la crise sanitaire, une signalétique temporaire a été installée sur le portail de l'entrée principale et sur la porte latérale pour indiquer l'entrée accessible.

#### **Registres publics d'accessibilité**

Les registres publics d'accessibilité (RPA) sont obligatoires dans les établissements recevant du public et doivent décrire l'accessibilité du bâti et des prestations fournies.

58 prototypes ont été créés par le service Accessibilité. Celui présenté lors de la réunion du groupe Outil de communication a été approuvé par les membres de la CCA.

Des réunions avec les services s'organisent.

## **Nouveau site internet**

Créé par le Service Communication et l'agence Inovagora, il sera conforme aux normes accessibles et devrait être actif fin 2020, début 2021. Le report du second tour des élections a retardé sa sortie. L'idée d'une newsletter Accessibilité a été abordée pour faire connaître aux inscrits les actualités de la CCA et de ses associations. La CCA, les associations membres et les associations qui gravitent autour l'alimenteraient.

## **Mise en accessibilité des services de téléphonie**

Un rapport avait été rédigé à Monsieur le Maire par le service Accessibilité concernant la mise en accessibilité des services téléphoniques pour les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques.

La Communauté d'agglomération TLP a délibéré en septembre 2020 afin de déployer le dispositif ACCEO qui permettra cette accessibilité sur l'ensemble de ses services et des 86 communes membres.

## **Élections**

Une affiche en FALC pour expliquer les étapes du vote a été créée par le service Communication, en lien avec les services Accessibilité et Élections. C'est une adaptation d'un document de l'UNAPEI. Elles ont été affichées à l'entrée des bureaux de vote lors des élections municipales.

## **Tarbes MAG**

Le magazine Tarbes MAG continue d'être proposé en versions braille et audio.

## **6 PARTENARIATS SERVICE ACCESSIBILITÉ / SERVICES DE LA VILLE ET SES INSTANCES**

Le service Accessibilité possède diverses missions en parallèle de la gestion des missions de la CCA :

- assurer la mission de chef de projet de l'Ad'AP patrimonial de la Ville,
- assurer l'interface avec les particuliers, les associations et les institutions partenaires,

Et aussi :

- coordonner l'action des services en matière d'accessibilité,
- les accompagner dans leurs obligations en termes d'accessibilité,
- aider à la décision de la direction générale et des élus.

### **6.1 SPORTS – SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE**

#### **6.1.1 Sports**

Le service des Sports de la Ville organise chaque année la Journée sport et handicap (handisport et sport adapté).

Cette journée est pilotée par un groupe de travail composé d'élus, d'agents municipaux, de représentants d'associations, de l'Office départementale des sports (ODS), de la Maison départementale pour l'autonomie (MDA) et du Comité départemental de Basket.

Elle permet de valoriser la pratique sportive handicap en mettant à l'honneur les structures, les associations et les sportifs qui la rendent possible.

Elle était prévue le 28 mars 2020 et a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

Quatre espaces étaient prévus : sports de nature, innovation, sports collectifs et de combat, institutionnels. Seize associations sportives devaient participer en proposant des initiations sportives ou en tenant un stand d'informations.

Des sportifs de haut niveau handisport et sport adapté devaient témoigner de leur parcours sportif.

La CCA devait comme en 2019 tenir un stand en proposant le quizz et le passeport découverte.



### Autres actions :

- Les Championnats de France d'escalade de sport adapté organisés par l'association Roc et Pyrène et le Comité départemental de sport adapté (CDSA) ont eu lieu du 24 au 26 janvier 2020 à Tarbes. Le service des Sports a versé une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation du championnat.
- Utilisation du centre médico sportif pour l'action « terre et eau » du Comité départemental olympique et sportif.
- Aide financière de 4 500 € auprès de sept sportifs de haut niveau (sport handi et sport adapté).

### **6.1.2 Soutien à la vie associative**

La Ville attribue des subventions et met gracieusement des locaux à disposition d'associations agissant pour les personnes en situation de handicap, âgées ou atteintes de maladies invalidantes.

En 2020, douze ont bénéficié de subventions pour un montant total de 12 450 € et neuf de locaux. Bénéficiaires : ADV-BS, ALMA 65, APF France Handicap, Association des diabétiques des Hautes-Pyrénées, Association France Parkinson, AVH 65, Club cœur et santé, France Alzheimer, Ligue nationale contre le cancer, Lymphœdème 65, Société Pyrénéenne de soins palliatifs (SP2) et UNAFAM.

## **6.2 ENFANCE – JEUNESSE – TROISIÈME ÂGE**

### **6.2.1 Petite Enfance**

Les crèches municipales accueillent les enfants tarbais de trois mois à trois ans.

En 2020, elles ont accueilli neuf enfants porteurs de handicap : un aux Crayons de couleur, six à la Goutte de Lait et deux au Petit Poucet. Une psychologue intervient en soutien aux éducatrices de jeunes enfants et autres personnels. Les crèches sont en relation avec les services spécialisés dans la prise en charge des enfants porteurs de handicap (centre d'action médico-sociale précoce et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile).

Habituellement l'Atelier de Geppetto et Geppetto en Balade accueillent les familles, dans le cadre d'un accompagnement à la parentalité. Les familles dont l'un des enfants est en situation de handicap y ont toute leur place. Ces activités ont été interrompues en 2020 suite à la crise sanitaire.

### **6.2.2 Enfance**

En 2020, la Collectivité poursuit les travaux d'accessibilité de ses locaux scolaires en ciblant en priorité les lieux d'accueil d'enfants en situation de handicap et en créant des aménagements nécessaires à leur inclusion. Progressivement, elle adapte son patrimoine scolaire et éducatif à la réglementation en vigueur.

### **Écoles**

En 2020, les écoles publiques de la ville de Tarbes ont accueilli au total 75 enfants reconnus en situation de handicap. Ceci représente une progression de 27 enfants supplémentaires par rapport à 2019. Parmi ces enfants, 46 ont bénéficié d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

Certains des enfants sont accueillis dans le cadre d'une des cinq Unités pour l'inclusion scolaire (ULIS École), d'une classe d'un Institut médico éducatif (IME) ou d'une classe d'un Institut thérapeutique et pédagogique (ITEP).

### **Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)**

Dans les 18 ALAE, 38 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2020.

Certains AESH ont été mobilisés sur du temps périscolaire.

## **Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**

Quatre des cinq ALSH ont accueilli dix-sept enfants reconnus en situation d'handicap.

Ces enfants ont pu bénéficier de l'accompagnement de quatre animateurs spécialisés et formés via un projet soutenu la première année par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Aujourd'hui, ce projet a été reconduit et est financé intégralement par la collectivité.

Il consiste à la mise en place d'un projet d'accueil personnalisé et d'un suivi par le biais de points de situation avec les familles.

### **6.2.3 Jeunesse**

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut médico éducatif du château d'Urac, le service Jeunesse Vie citoyenne, grâce à son Bureau d'Information Jeunesse, anime depuis 2014 des ateliers informatiques. Les jeunes âgés de treize à dix-sept ans participent aux ateliers de découverte et d'apprentissage de l'outil informatique. À l'issue des cours dispensés par une Informatrice-Jeunesse, un examen final vient ponctuer cette formation et une attestation nommée « A2I » (Attestation Informatique et Internet) leur est délivrée.

En 2020, les ateliers d'initiation informatique ont réuni neuf jeunes divisés en deux groupes.

Ces ateliers ont eu lieu de janvier à mars une fois par semaine pendant deux heures.

### **6.2.4 Séniors**

Une réflexion interne a été entamée en 2020 au sujet de l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées vivant au sein de la résidence autonomie.

## **6.3 CULTURE**

### **6.3.1 Tarbes en scènes**

Entre janvier et mars 2020, huit casques audios sur les huit disponibles ont été prêtés lors de trois représentations.

Une représentation reportée s'est tenue en octobre au Parc des expositions. À cette occasion, deux casques audios ont été prêtés.

L'équipe du Pari effectue les démarches pour le renouvellement du label Tourisme et handicap et une nouvelle signalétique de localisation est en cours d'étude.

### **6.3.2 Musées**

Le Musée de la Déportation sera réaménagé et prendra en compte l'accessibilité, avec des mesures compensatoires.

Au Musée Massey, une visite par mois est destinée aux mal et non-voyants. L'achat d'audioguides n'est pas prévu à brève échéance, sachant que les applications sur les smartphones se sont développées et offrent des alternatives pertinentes. Une présentation du musée en braille est aussi disponible.

Le Musée Massey a également organisé des ateliers tous publics adaptés aux personnes aveugles ou malvoyantes. Six se sont déroulés en 2020 et dix-huit personnes y ont participé.

## **6.4 HABITAT**

Un travail collaboratif est en réflexion avec le service Habitat créé en 2020.

Ce service accompagne gratuitement les propriétaires pour leurs projets de travaux et les aide à bénéficier de subventions auprès de différents financeurs.

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, les propriétaires sont incités à réaliser des logements accessibles. Si les résultats ne sont pas encore visibles en 2020, les propriétaires y sont sensibles et les premiers logements sortiront en 2021.

La Ville de Tarbes, en complément des primes de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), a mis en place une prime de 300 € pour le maintien de l'autonomie. Dans ce cadre le service Habitat est informé principalement de l'aménagement de salles de bains adaptées.

## **6.5 COMMERCE**

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, les entreprises commerciales, artisanales et de services peuvent bénéficier de la subvention Fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC). Les entreprises souhaitant investir peuvent bénéficier de cette aide de l'État cofinancée par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées afin de sécuriser et rendre accessible à tous les publics leur établissement commercial, artisanal ou de service.

Le plafond des dépenses subventionnables éligibles s'élève à 50 000 € hors taxe.

Le taux d'intervention est de 20% du montant total des travaux éligibles. Une bonification de 30% sera accordée pour les travaux d'accessibilité. Le plafond des aides est fixé à 15 000 €.

En 2020, grâce à ce dispositif un nouveau commerce a été rendu accessible.

## **6.6 COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CCA)**

### **6.6.1 Textes de référence** (Annexe 4)

### **6.6.2 Fonctionnement de la Commission communale d'accessibilité de Tarbes**

La Commission communale de sécurité et d'accessibilité (CCSA) est composée de la Commission communale pour la sécurité (CCS) et de la Commission communale d'accessibilité (CCA) qui peuvent siéger ensemble.

Elle procède de la déconcentration de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).

L'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 définit leurs missions et leur composition.

Son secrétariat est assuré par la Direction de la sécurité et de la vie urbaine (DVSU) de la ville de Tarbes.

La Commission communale d'accessibilité comprend quatre membres avec voix délibérative :

- le Maire, l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- un agent de la Direction départementale des territoires ou un agent communal (actuellement un agent de la DSVU),
- deux représentants d'associations de personnes handicapées.

Assistent à titre consultatif :

- un agent de la commune (services techniques),
- le pétitionnaire ou son représentant,
- l'exploitant, le propriétaire ou leur représentant.

En 2020, 63 dossiers ont été examinés :

- 49 dossiers ayant fait l'objet d'une autorisation de travaux (AT) dont 6 avec demande de dérogation traités par la Sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA).
- 14 dossiers ayant fait l'objet d'un permis de construire (PC).

## **6.7 EMPLOI, HANDICAP ET PRÉVENTION**

La ville de Tarbes et ses établissements publics administratifs emploient des travailleurs handicapés. Certains d'entre eux ont été recrutés alors qu'ils étaient déjà reconnus travailleurs handicapés, d'autres ont été confrontés en cours de carrière à des restrictions d'aptitudes pouvant mener à des situations de handicap.

La Ville veille à améliorer l'intégration des travailleurs handicapés par des formations, des aménagements de poste et des reclassements.

### **6.7.1 Travailleurs handicapés**

#### **Déclarations au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

La loi de 2005 impose l'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% (arrondi au chiffre inférieur) des effectifs ou le versement d'une contribution en compensation.

L'achat de fournitures ou prestations auprès d'organismes employeurs de personnes handicapées peut également être converti en unités d'équivalents temps plein.

La déclaration de l'année N est basée sur les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N - 1.

Pour l'année 2020, les effectifs pris en compte sont ceux au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La ville de Tarbes, ainsi que ses établissements administratifs, la Caisse des écoles et le CCAS, remplissent chacun leur obligation au regard du nombre de travailleurs handicapés à employer selon le calcul réglementaire.

Budget	Effectif total rémunéré déclaré au 01/01/2019	Nombre légal obligatoire (6 % arrondi au chiffre inférieur)	Effectif total déclaré	Taux d'emploi légal
Ville	<b>864</b>	<b>51</b>	<b>67</b>	<b>7,75 %</b>
Caisse des écoles	<b>187</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>5,88 %</b>
CCAS	<b>55</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5,45 %</b>

Travaux de sous-traitance confiés à l'Établissement et service d'aide par le travail (ÉSAT) de l'ADAPEI 65 pour un montant de 3 900 €.

#### **Prestations d'aide au maintien dans l'emploi**

Sont présentées ici les aides réalisées dans l'année 2020 pour les agents référencés dans l'obligation d'emploi. Sur les dépenses concernant les améliorations des conditions de travail, le FIPHFP peut prendre en charge le coût lié à la compensation du handicap, c'est-à-dire la différence entre un équipement standard et un équipement spécifique préconisé.

L'employeur prend à sa charge les dépenses d'un faible montant aux titres de l'amélioration des conditions de travail et de la responsabilité sociétale des entreprises.

Le FIPHFP ne prend pas à sa charge les demandes de financement dont le coût total par bénéficiaire ne dépasse pas 200 €.

Sur un total de 685 € engagés, la ville de Tarbes a obtenu du FIPHFP 655 €.

### **6.7.2 Formation des agents**

#### **Formation CNFPT**

- Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap : onze stagiaires,
- Accueillir les enfants en situation de handicap en structure collective (webinaire) : neuf stagiaires,
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire : un stagiaire,
- L'accueil du public en situation de handicap : un stagiaire.

#### **Formation hors CNFPT**

Techniques corporelles et de relaxation enfance adolescence handicap : un stagiaire.

### **6.7.3 Accueil de stagiaires**

En 2020, un stagiaire en situation de handicap a été accueilli dans le service Ressources humaines pour une journée.

#### **6.7.4 Prévention - masques inclusifs**

Le masque inclusif est un masque transparent qui est pensé pour faciliter la lecture labiale et rendre visible les expressions du visage. Des tests de masques inclusifs ont été effectués sur le terrain avec les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Un marché public est en cours pour fournir ces masques aux services concernés.

### **7 ÉLUS EN SITUATION DE HANDICAP**

Le Conseil Municipal de Tarbes du 21 septembre 2020 a délibéré sur les modalités de prise en charge des déplacements des élus dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation.

Les élus se trouvant en situation de handicap peuvent bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique résultant de la participation à des réunions quel que soit leur lieu de résidence.

La prise en charge de ces frais spécifiques est assurée sur présentation d'un état de frais mensuel.

## SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS LE RAPPORT 2020 DE LA CCA

Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmée
A2I	Attestation informatique et internet
ADAPEI	Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales
ADIL	Association départementale pour l'information sur le logement
ADV - BS	Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore
AESH	Accompagnants des élèves en situation de handicap
AFM Téléthon	Association française contre les myopathies - Téléthon
ALAÉ	Accueil de loisirs associé à l'école
ALMA	Allô maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
APF	Association des paralysés de France devenue APF France handicap
AVH	Association Valentin Haüy
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CALTP	Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
CCA	Commission communale d'accessibilité (sous-commission de la CCSA)
CCA	Commission communale pour l'accessibilité (remplace la CCAPH depuis 2014)
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCDSA	Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
CCH	Code de la construction et de l'habitation
CCS	Commission communale de sécurité (sous-commission de la CCSA)
CCSA	Commission communale de sécurité et d'accessibilité
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CLCV	Consommation, logement et cadre de vie
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (devenue DDETSPP)
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (remplace DDCSPP)
DDT	Direction départementale des territoires
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSVU	Direction de la sécurité et de la vie urbaine
ÉLAN	Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
ERP	Établissement recevant du public
ÉSAT	Établissement et service d'aide par le travail
FALC	Facile à lire et à comprendre
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FISAC	Fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et des commerces
FJT	Foyer jeunes travailleurs
FNATH	Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
HSS	Habitat senior service

IME	Institut médico éducatif
IOP	Installation ouverte au public
ITEP	Institut thérapeutique et pédagogique
MDA	Maison des associations
MDA	Maison départementale pour l'autonomie
ODS	Office départementale des sports
OPH	Office public de l'habitat
PAVE	Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
PEP	Paysage – Espaces publics
PMR	Personne à mobilité réduite
RPA	Registre public d'accessibilité
SCDA	Sous-commission départementale d'accessibilité
SMAC	Scène de musiques actuelles
SP2	Société Pyrénéenne de Soins Palliatifs
UDAF	Union départementale des associations familiales
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNAFAM	Union nationale des familles et amis de personnes malades et handicapées psychiques
VRD	Voirie – Réseaux divers

## **ANNEXE 1**

### **TEXTES DE RÉFÉRENCES VOIRIE – ESPACES PUBLICS**

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45.
- Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées (pour les points d'arrêt des transports publics).
- Loi n° 2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement.
- Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 (pour les points d'arrêt des transports publics).
- Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités réformant en profondeur le cadre général des politiques de mobilités.
- Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- Décret n° 2014-1323 du 4 novembre 2014 relatif aux points d'arrêt des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées et précisant la notion d'impossibilité technique avérée.
- Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007, qui redéfinit l'annexe 3 sur l'abaque de détection des obstacles bas.



## **ANNEXE 2**

### **TEXTES DE RÉFÉRENCE ERP – IOP**

- Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.
- Décret du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des ERP et des bâtiments d'habitation.
- Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP.
- Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des ERP et des IOP.
- Articles R. 111-19 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation (CCH) relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des installations ouvertes au public construits ou créés.
- Décret n° 2019-1376 du 16 décembre 2019 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP et des installations ouvertes au public.
- Décret n° 2019-1377 du 16 décembre 2019 relatif au suivi d'un agenda d'accessibilité programmée approuvé.
- Arrêté modifié du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP lors de leur construction ou de leur création.
- Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-8 et R. 111-19-11 du CCH, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des ERP et des IOP existants.
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du CCH et de l'article 14 du décret 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes.
- Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP.
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.
- Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des ERP situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.
- Arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée.
- Décision du Conseil d'État : l'arrêté du 23 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation est annulé.
- Arrêté du 27 février 2019 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, des ERP lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement, des ERP situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.
- Arrêté du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation.

### **ANNEXE 3**

#### **TEXTES DE RÉFÉRENCE LOGEMENTS**

- Article L2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), créé par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifié par l'article 98 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009.
- Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (art.64, 128 et 129) introduit deux dispositifs qui concernent les personnes handicapées.
- Article 64 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ÉLAN.
- Ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété des immeubles bâtis prise sur le fondement de l'article 215 de la loi ÉLAN et visant à améliorer la gestion des immeubles et prévenir les contentieux.
- Décret n° 2015-1770 du 24 décembre 2015 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles neufs. Objet : recours à des solutions d'effet équivalent aux dispositions techniques pour autant qu'elles satisfassent aux objectifs d'accessibilité.
- Décret n° 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan.
- Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des ERP situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.
- Arrêté du 27 février 2019 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, des ERP lors de leur construction et des IOP lors de leur aménagement, des ERP situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes.

#### Nouveaux textes :

- Arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.

Objet : l'arrêté indique que dans les logements accessibles, évolutifs et les maisons individuelles, à l'exception de celles construites pour le propre usage du propriétaire, la zone de douche accessible se fait sans ressaut.

Lorsque la zone de douche accessible est aménagée dès la livraison du logement, l'espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour peut se superposer à cette zone.

## **ANNEXE 4**

### **TEXTES DE RÉFÉRENCE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ**

- Décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.
- Arrêté préfectoral n°65-2017-04-03-004 du 3 avril 2017 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité à ses sous-commissions spécialisées, aux commissions d'arrondissement et aux commissions communales de sécurité et d'accessibilité (annule et remplace : arrêté préfectoral n° 65-2016-04-20-001).